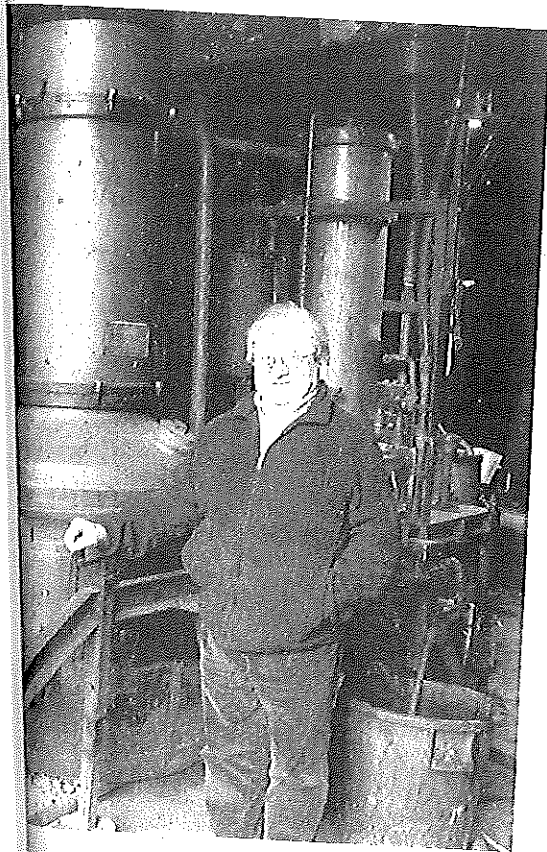


Guy Riffaud est bouilleur de cru

onie cuivre

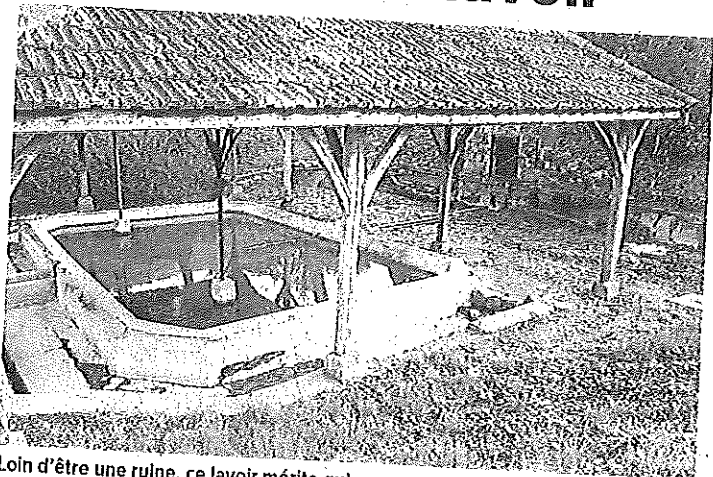


Il alimente le foyer. (PHOTO LE RÉPUBLICAIN: DANY BLANC)

ger» il revoit
es venues au
150 litres de
ort 17 litres
et 50° pour
Depuis 1960,
transmettent
C'est Michel
appliquer la
bouilleur de
oléon qui
alambics
accorda
taxes pour
cool pur
service

de cru ambulant par commune ou par hameau est désigné par l'administration des douanes et droits indirects après avis du conseil municipal. Les périodes et les heures sont fixées par l'administration.
Pince sans rire, facétieux, drôle mais sérieux dans son travail, Guy Riffaud continue de distiller sa passion du plus loin qu'il s'en souviennent... Un pur bonheur de rencontrer cet artisan de l'alambic et de cette technique d'un métier qui perdure depuis des siècles, mais pour combien de

Le mécénat populaire au secours du lavoir



Loin d'être une ruine, ce lavoir mérite qu'on se penche à son chevet.
(PHOTO LE RÉPUBLICAIN: BERNARD LATASSE)

On se souvient du premier projet initié par la jeune association Cocumont Mémoire et Patrimoine, la restauration du lavoir du bourg et l'embellissement du site. Pour cela, une réfection de la toiture et une consolidation de la charpente de l'édifice sont nécessaires tandis qu'aux abords, on doit procéder à l'élagage des arbres proches et à la consolidation des talus par mur de pierre. Le coût de ces travaux s'élevant à 19.200€, des subventions ont été obtenues aux échelons européen, régional, départemental et communal.

Mais pour compléter ce financement, une souscription publique est lancée au travers de la Fondation du Patrimoine, l'association ayant été reconnue d'utilité publique. Cette souscription s'adresse à toute personne désirent aider au projet sachant qu'un avantage fiscal de 66% sera acquis aux souscripteurs. Concrètement, la personne versant par exemple 100€ bénéficiera de 66€ d'économie d'impôt. Dans

le cas d'une entreprise, le taux est de 60%.

Concernant les modalités de versement, deux possibilités sont offertes: par Internet en se connectant directement sur le site de la Fondation du Patrimoine ([lien direct sur le site cocumont-aquitaine.fr](http://lien-direct-sur-le-site-cocumont-aquitaine.fr)). Cette option permet en outre de suivre en temps réel sur le site l'état d'avancement des dons. L'autre possibilité, c'est de compléter les bulletins de souscription disponibles dans les commerces du village, à la mairie et aux caves de Cocumont et de Beaupuy, puis de les renvoyer à la Fondation du Patrimoine Aquitaine. La programmation des travaux est fixée et les travaux doivent être achevés fin 2014 pour bénéficier pleinement des subventions. Les responsables du projet insistent donc sur le caractère urgent de la souscription pour les personnes souhaitant participer financièrement à la sauvegarde de cet élément du patrimoine cocumontais.

B. L.